

ALPHA MOS

Société anonyme

4 RUE BRINDEJONC DES MOULINAIS, 31400 TOULOUSE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2019

SEL DDA
45, rue Jérémy Bentham
34473 Pérols

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

ALPHA MOS

Société anonyme

4 RUE BRINDEJONC DES MOULINAIS, 31400 TOULOUSE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale de la société ALPHA MOS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société ALPHA MOS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 15 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la Note II.1.i "Continuité d'exploitation" de l'annexe des comptes consolidés.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Traitement des dépenses de développement liées au projet de développement Medtech

(Notes II.F « Frais de recherche et de développement », III.A « Immobilisations incorporelles » et II.A.i « Continuité d'exploitation » des annexes)

	Risque identifié		Notre réponse
	<p>Les dépenses de développement de l'exercice engagées par le groupe pour le projet Medtech d'un montant de 535 k€ ont été comptabilisées en charges.</p> <p>Comme indiqué dans la note II.F « Frais de recherche et développement » et conformément à la norme IAS 38.57, une immobilisation incorporelle résultant de projets de développement doit être comptabilisée si et seulement si six critères cumulatifs sont remplis. Dans ce cadre, la direction de la société a exercé son jugement afin d'estimer sa capacité financière de mener le projet de développement à son terme. Sur la base des prévisions de trésorerie établies au 31 décembre 2019 et des financements disponibles, elle a conclu qu'elle ne disposait pas des ressources financières pour achever le développement du projet Medtech.</p> <p>Dans ce contexte, nous avons considéré l'évaluation des dépenses de développement et la comptabilisation des immobilisations incorporelles liées au projet Medtech comme un point clé de l'audit.</p>		<p>Dans le cadre de l'audit des comptes consolidés, nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none">o S'assurer de la correcte évaluation des charges relatives au projet Medtech,o Apprécier l'évaluation faite par la direction de la disponibilité de ressources financières suffisantes pour le Groupe afin de pouvoir mener les projets concernés jusqu'à leur terme, en lien avec nos travaux sur les prévisions de trésorerie et la continuité d'exploitation,

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 15 mai 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société ALPHA MOS par l'assemblée générale du 2 juin 2015 pour Deloitte & Associés et 26 août 2016 pour SEL DDA.

Au 31 décembre 2019, Deloitte & Associés était dans la 5ème année de sa mission sans interruption et SEL DDA dans la 4ème année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Pérols et Balma, 2 juin 2020

Les commissaires aux comptes

SEL DDA

Deloitte & Associés

Marc PEDUSSAUD et Eric GONZALEZ

Etienne ALIBERT



GROUPE ALPHA MOS

Comptes consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2019

1 COMPTES CONSOLIDES

1.1 ETATS CONSOLIDES DE LA SITUATION FINANCIERE

ACTIF	en K€	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Actifs non courants				
Immobilisations incorporelles		III-A	923	787
Ecarts d'acquisition			-	-
Immobilisations corporelles		III-B	453	511
Immobilisations financières		III-C	172	180
Droit d'utilisation relatif aux contrats de locations		III-D	1 114	-
Autres actifs non courants		III-E	44	-
TOTAL I			2 706	1 478
Actifs courants				
Stocks et en-cours		III-F	863	1 023
Clients et comptes rattachés		III-G	718	385
Autres actifs courants		III-H	729	1 390
Trésorerie et équivalents		III-I	1 286	2 506
TOTAL II			3 596	5 304
TOTAL DE L'ACTIF			6 302	6 782

PASSIF	en K€	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Capitaux propres				
Capital		III-J	1 695	9 358
Primes liées au capital			3 340	8 108
Réserves			66	- 8 962
Ecart de conversion			- 241	- 109
Résultat de l'exercice			- 3 350	- 5 351
Total capitaux propres part du groupe			1 510	3 044
Intérêts minoritaires (1)			-	-
TOTAL I			1 510	3 044
Passifs non courants				
Provisions pour risques et charges		III-K	154	112
Dette de location non courante		III-M	961	-
Passifs financiers à long terme		III-O	909	1 136
Autres passifs non courants		III-O	379	1 030
TOTAL II			2 403	2 278
Passifs courants				
Passifs financiers à court terme		III-L	221	106
Dette de location courante		III-M	186	-
Fournisseurs et comptes rattachés		III-L	925	674
Autres dettes et comptes de régularisation		III-L	1 057	680
TOTAL III			2 389	1 460
Total Passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés			-	-
TOTAL DU PASSIF			6 302	6 782

1.2 ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE INTERMEDIAIRE

Compte de résultat Consolidé en K€		Notes	31/12/2019 (12 mois)	31/12/2018 (12 mois)
Produits des activités ordinaires	III-Q		4 524	3 534
Autres produits des activités courantes	III-R		489	993
Variation stock de produits finis			9	213
Achats consommés		-	1 741	1 843
Charges de personnel	III-P	-	3 716	3 514
Charges externes		-	2 478	2 817
Impôts et taxes		-	52	57
Autres charges des activités courantes	III-R	-	3	140
Dotations aux amortissements		-	575	270
Dotations aux provisions nettes		-	122	1 559
Résultat opérationnel courant		-	3 665	5 460
Dépréciation de l'écart d'acquisition			-	-
Autres charges	III-S	-	13	109
Autres produits	III-S		443	69
Résultat opérationnel		-	3 235	5 500
Charges financières	III-T	-	220	74
Produits financiers	III-T		106	223
Résultat financier		-	114	149
Résultat de l'ensemble consolidé avant impôts		-	3 349	5 351
Impôt sur les bénéfices	III-V	-	1	-
Résultat net de l'ensemble consolidé		-	3 350	5 351
Part revenant aux intérêts minoritaires			-	-
Résultat net part de Groupe		-	3 350	5 351
Résultat par action (brut) en EUR	III-U	-	0,102	0,126
Résultat par action (dilué) en EUR	III-U	-	0,102	0,126

Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

En K€	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Résultat net consolidé		- 3 350	- 5 351
indemnités de départ à la retraite	III-P	- 22	-
Effet d'impôt	III-V		
Eléments non reclassables en résultat		- 22	-
Ecart de conversion		- 103	- 328
Ecarts de conversion relatif aux activités destinées à être cédées			
Effet d'impôt			
Eléments reclassables en résultat		- 103	- 328
Résultat global consolidé		- 3 475	- 5 679
Part du Groupe		- 3 475	- 5 679
Part des minoritaires		-	-

1.3 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

En K€	Capital	Réserves et	Ecart	Paiements	Ecart	Part	Part	Total
	Actions Ordinaires	résultats non distribués	de Conversion	en actions (IFRS2)	Actuariels	Groupe	Minoritaires	
Au 31 décembre 2017	6 697	- 3 073	205	-	70	3 759	- 301	3 458
Augmentation de capital	2 661					2 661		2 661
Prime d'émission		2 492				2 492		2 492
Variations de périmètre		- 311				- 311	301	10
Ecart de conversion			- 297			- 297		297
Paiements en actions				91		91		91
Ecart actuariels sur Indemnités départ à la retraite								-
Divers								-
Résultat net		- 5 351				- 5 351		5 351
Au 31 décembre 2018	9 358	- 6 243	- 92	91	- 70	3 044	-	3 044
Augmentation de capital	1 695	425				2 120		2 120
Réduction du capital	- 9 358	9 358				-		-
Frais imputés sur la prime d'émission		- 63				- 63		63
Ecart de conversion			- 149			- 149		149
Paiements en actions				70		- 70		70
Ecart actuariels sur Indemnités départ à la retraite					- 22	- 22		22
Résultat net		- 3 350				- 3 350		3 350
Au 31 décembre 2019	1 695	127	- 241	21	- 92	1 510	-	1 510

1.4 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

En K€	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Résultat net		-3 350	-5 351
Autres charges et produits sans impact sur la trésorerie:			
Plus ou moins-value de cession	III-A-B	-15	224
Amortissements et provisions		792	1 764
Impôts		453	-360
Autres		-38	100
Variation des actifs et passifs courants:			
Stocks	III-F	-16	-259
Clients et comptes rattachés	III-G	-315	424
Autres actifs courants	III-H	174	-250
Fournisseurs	III-L	166	347
Autres passifs	III-L	348	-256
Variation des autres actifs non courants	III-E	-846	113
Effets de retraitements IFRS16	II-I	-211	
Variation des écarts de conversion			
Flux net de trésorerie provenant des activités opérationnelles		-2 858	-3 504
Acquisition d'immobilisations	III-A-B	-366	-1 618
Incidence des variations de périmètre			-12
Cession d'immobilisations	III-A-B		0
Variation des immobilisations financières	III-C	-6	-3
Flux net de trésorerie générés par les opérations d'investissement		-372	-1 633
Augmentation de capital	III-J	2 120	5 153
Variation des emprunts		-110	-70
Variation des autres passifs			
Flux net de trésorerie générés par les opérations de financement		2 010	5 083
VARIATION DE TRESORERIE		-1 220	-54
Trésorerie en début d'exercice	III-I	2 506	2 560
Trésorerie en fin d'exercice	III-I	1 286	2 506
		-1 220	-54

GROUPE ALPHA MOS

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

SOMMAIRE

SOMMAIRE

I	PRESENTATION DU GROUPE	11
I.A	PRESENTATION DU GROUPE.....	11
I.B	FAITS MAJEURS DE LA PERIODE	11
I.C	EVENEMENTS POSTERIEURS AU 31 décembre 2018	13
II	PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D’EVALUATION	14
II.A	PRINCIPES GENERAUX ET NORMES APPLICABLES.....	13
II.B	METHODES DE CONSOLIDATION.....	17
II.C	ESTIMATIONS COMPTABLES SIGNIFICATIVES.....	18
II.D	CONVERSION DES ETATS FINANCIERS DES FILIALES ETRANGERES	18
II.E	ECART D’ACQUISITION	19
II.F	FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT	20
II.G	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	20
II.H	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20
II.I	CONTRATS DE LOCATION	21
II.J	DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES, INCORPORELLES.....	21
II.K	STOCKS ET EN-COURS	22
II.L	ACTIFS FINANCIERS.....	22
II.M	TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE.....	23
II.N	CAPITAL ET FRAIS D’AUGMENTATION DE CAPITAL.....	23
II.O	PASSIFS FINANCIERS.....	23
II.P	PROVISIONS	24
II.Q	DETTES FOURNISSEURS	24

II.R	AVANTAGES ACCORDES AUX SALARIES	24
II.S	PAIEMENTS FONDES SUR DES ACTIONS	25
II.T	CHIFFRE D’AFFAIRES – RECONNAISSANCE DU REVENU	25
II.U	RESULTAT PAR ACTION.....	26
II.V	IMPOTS	26
II.W	TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE.....	26
II.X	GESTION ET EVALUATION DES RISQUES FINANCIERS	27
III	NOTES DETAILLEES	29
III.A	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	29
III.B	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	31
III.C	IMMOBILISATIONS FINANCIERES.....	32
III.D	DROITS D’UTILISATION RELATIF AUX CONTRATS DE LOCATION.....	32
III.E	AUTRES ACTIFS NON COURANTS	32
III.F	STOCKS ET EN-COURS	33
III.G	CLIENTS ET CREANCES RATTACHEES.....	34
III.H	AUTRES ACTIFS COURANTS.....	35
III.I	TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE.....	35
III.J	CAPITAL.....	36
III.K	PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES.....	36
III.L	PASSIFS COURANTS	37
III.M	DETTES DE LOCATIONS.....	37
III.N	PASSIFS EVENTUELS.....	37
III.O	PASSIF FINANCIER A LONG TERME ET AUTRES PASSIFS NON COURANTS	38
III.P	PERSONNEL ET AVANTAGES	39
III.Q	PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES	40
III.R	AUTRES PRODUITS ET CHARGES DES ACTIVITES COURANTES	40
III.S	AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELLES.....	41
III.T	RESULTAT FINANCIER	41

III.U	RESULTAT PAR ACTION.....	42
III.V	IMPOTS	42
IV	AUTRES NOTES	43
IV.A	ENGAGEMENTS FINANCIERS.....	43
IV.B	INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIEES.....	43
IV.C	EFFECTIFS	43
IV.D	REMUNERATION DES ORGANES DE DIRECTION – MODALITES RUPTURES MANDATS	44
IV.E	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	44
IV.F	TITRES DONNANT ACCES AU CAPITAL	45
IV	INFORMATION SECTORIELLE	46

I - PRESENTATION DU GROUPE

I.A – PRESENTATION DU GROUPE

Les présents comptes consolidés au 31 décembre 2019 sont établis par Alpha MOS, société anonyme de droit français dont le siège est à Toulouse (31500) Immeuble Le Colombus, 4 rue Brindejonc des Moulinais.

Alpha MOS, spécialiste de l'analyse sensorielle, est leader mondial du déploiement de solutions de mesure de l'odeur, du goût et de la vision principalement à destination des industries agroalimentaires, des boissons et du packaging (volet d'activités dit « FoodTech »).

Par ailleurs, Alpha Mos s'appuie sur son expertise technologique d'analyse des Composés Organiques Volatiles (COV) afin de développer une plateforme miniaturisée d'analyse des biomarqueurs de l'haleine permettant de mesurer l'évolution de maladies chroniques (Projet dit « MedTech »).

Créée en 1993, Alpha MOS est une société globale implantée en France qui possède des filiales en Chine et aux Etats-Unis.

Alpha MOS investit continuellement dans la recherche et développement afin de satisfaire les besoins des marchés « FoodTech » et innove pour développer les marchés d'analyse sensorielle « MedTech », notamment à travers sa filiale BOYDSense.

Alpha MOS conçoit, fait fabriquer et commercialise, directement, via ses filiales et via des distributeurs :

- une gamme complète de solutions innovantes dédiées à la caractérisation olfactive, gustative et visuelle (nez, langues et yeux électroniques),
- des services d'analyse sensorielle en amont ou en accompagnement de la vente des solutions,
- des dispositifs spéciaux de préparation et extraction d'échantillons, en complément des produits, pour automatiser les analyses chimiques.

La société est cotée sur Euronext Paris Eurolist – Compartiment C (FR0013421286 ALM) depuis 1998.

Au cours de l'exercice 2019, Alpha MOS a poursuivi sa stratégie de développement.

I.B – FAITS MAJEURS DE LA PERIODE

L'exercice courant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, a été marqué par les événements suivants :

Réduction de capital à zéro suivie d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription

En date du 8 juillet, la société a procédé à une opération de réduction de son capital à zéro suivie d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription pour un montant de 2.119.545,25 euros (prime d'émission incluse), au prix de 0,25 € par action.

Les demandes de souscription à titre irréductible présentées par les actionnaires et les cessionnaires des DPS ont porté au total sur 8.478.181 Actions Nouvelles sur 9.358.090 Actions Nouvelles offertes, soit 90,6 % du nombre d'Actions Nouvelles offertes.

Pour rappel, les souscriptions à titre réductible n'étaient pas admises.

La réalisation définitive de l'augmentation de capital d'un montant de 2.119.545,25 € a donc rendu définitive la réduction de capital à zéro préalable décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 12 juin 2019 et mise en œuvre par le conseil d'administration du 12 juin 2019.

La réalisation de la réduction de capital suivie de l'augmentation de capital a permis :

- de recapitaliser la société,
- d'augmenter ses capacités financières afin de financer l'activité FoodTech
- d'assurer la bonne exécution du plan de continuation
- d'assainir son bilan.

Cette opération n'a pas permis, en revanche, de financer le développement de la filiale américaine telle qu'envisagé dans le plan stratégique 2019/2021. La société poursuit sa recherche de financements pour son activité MedTech.

En fonction, des résultats de cette recherche elle pourrait être amenée à ouvrir le capital de la filiale BOYDSense voire à en perdre le contrôle.

Poursuite de la stratégie de développement

Le recentrage stratégique et opérationnel initié mi 2017 s'est poursuivi en 2018 et en 2019 sur le marché agroalimentaire (FoodTech) avec le développement d'une gamme de produits et solutions mieux adaptés à ce nouveau marché et visant notamment à permettre aux industriels de l'agroalimentaire d'automatiser l'analyse sensorielle sur leurs sites de production.

Le succès de la nouvelle gamme HERACLES NEO lancée mi-2018 s'est confirmé en 2019.

Cette gamme de produit a été adaptée aux différentes spécificités géographiques des marchés et comprend désormais 7 déclinaisons standard destinées à couvrir l'ensemble des besoins du marché en termes de prix et d'applications.

Pour accompagner les déclinaisons des offres matérielles, l'offre logicielle s'est étoffée par le lancement des logiciels AlphaSoft 17 et AroChemBase 8.

La société a focalisé son organisation et ses priorités commerciales sur la gestion des grands comptes de l'industrie agro-alimentaire, ce qui s'est traduit par une croissance importante de l'activité en 2019 par rapport à l'année précédente.

En parallèle, la société s'appuie sur son savoir-faire technologique pour développer, notamment à travers sa filiale américaine BOYDSense, une plateforme miniaturisée d'analyse des biomarqueurs de l'haleine permettant de mesurer l'évolution de maladies chroniques, avec le diabète comme première application.

BOYDSense développe ainsi la première plateforme non-invasive de mesure de glucose.

Pour l'accompagner sur ce marché global des appareils de mesure du glucose évalué à 10 milliards de dollars, la société a constitué un comité scientifique d'experts américains en endocrinologie, diabète et santé comportementale.

Au cours de l'année 2019, BOYDSense a développé des prototypes autonomes constitués d'un analyseur d'haleine portable et d'une application pour smartphone Android. Ces prototypes s'appuient sur les résultats positifs de l'étude clinique réalisée par BOYDSense en 2018 au Royaume-Uni et portant sur plus de 100 patients.

Avec ces prototypes, BOYDSense a franchi une étape significative dans le développement de sa plateforme qui présente l'avantage de combiner facilité d'utilisation (glucométrie non invasive) et grande compétitivité économique.

Création de la filiale BOYDSense SAS

Au cours du mois de décembre 2019, le Groupe a créé la société BOYDSense SAS, détenue à 100% par Alpha Mos France.

Cette société n'a pas eu d'activité au cours de l'exercice 2019.

I.C - EVENEMENTS POSTERIEURS AU 31 décembre 2019

Nouveau Directeur Général

Constatant le succès de la restructuration opérationnelle et technologique entreprise mi 2017 par son DG Hervé Martin, le CA a décidé d'un commun accord avec celui-ci que la direction du groupe devait désormais être confiée à un spécialiste de l'industrie agroalimentaire afin d'accélérer son développement commercial et stratégique sur ce marché.

Le CA a annoncé la nomination de Pierre SBABO en tant que DG du groupe à compter du 15 janvier 2020.

Certification ISO 9001

Le 6 février 2020, après un long processus de validation, Alpha MOS a obtenu la certification ISO 9001: 2015, une norme internationalement reconnue qui garantit que ses produits et services répondent aux besoins de ses clients grâce à un système de gestion de la qualité efficace.

Cette certification a été donnée pour toutes les sociétés du groupe Alpha MOS, y compris les filiales en Chine et aux USA.

La certification couvre toutes les activités de la société, allant du développement de produits, à la fabrication et à la vente d'instruments et de services.

Modification du plan de continuation

Au 31 décembre 2019, la dette liée au plan de continuation inscrite au passif du bilan est de 1 496K€.

Les échéances restant à décaisser au titre du plan se répartissent comme suit :

- A moins d'1 an : 380 K€
- De 1 à 5 ans : 1 116K€
- A plus de 5 ans : néant (fin du plan en 2023)

Une renégociation du plan a été entamé début 2020 en vue d'alléger les échéances de remboursement de l'année 2020 pour le reporter sur l'année 2024.

L'audience auprès du Tribunal de Commerce s'est tenu le 28 février 2020, et la société est toujours aujourd'hui en attente du rendu de sa décision par le Tribunal.

Le nouvel échéancier demandé est le suivant :

- A moins d'1 an : 100 K€
- De 1 à 5 ans : 1 396K€
- A plus de 5 ans : néant (fin du plan en 2024)

Impact du Covid-19

Ce début de l'année 2020 est marqué par la crise sanitaire du COVID 19 qui impacte l'activité du Groupe Alpha MOS au niveau mondial pour une durée difficile à évaluer à ce jour.

Cette crise a des répercussions sur les collaborateurs de la société ainsi que sur son activité de vente et de livraison d'équipement

Le Groupe Alpha MOS a fait en sorte d'assurer la meilleure protection possible pour ses collaborateurs notamment en mettant en place à chaque fois que cela était possible le télétravail.

Pour faire face à cette crise sans précédent la société a réagi au plus vite en mettant en place toutes les mesures nécessaires à la préservation de sa trésorerie :

- La société a demandé les reports de règlement de ses factures, lorsque cela était possible, et elle a notamment obtenu le report du règlement de ses cotisations

salariales et patronales grâce aux mesures de soutien mises en place par l'Etat français.

- La société a mis en place le chômage partiel pour une partie de ses salariés dès le 17 mars et sa demande a été acceptée par la DIRECTE.
- La société a également fait appel au soutien de ses actionnaires principaux afin de l'aider à surmonter ces difficultés. Ceux-ci ont répondu de manière favorable en apportant fin mars 500 K€ de financement en compte courant d'associés.
- Enfin la société a sollicité sa banque principale, la Société Générale, pour la mise en place d'un PGE (prêt garanti par l'Etat). La banque a répondu de manière favorable et un financement de 370 K€ a été accordé dans ce cadre-là.

La filiale Chinoise a été fermée plusieurs semaines et a rouvert fin mars 2020, alors que les bureaux aux Etats-Unis ont fermé mi-mars 2020 et que l'activité en France est très fortement réduite compte tenu des mesures de confinement imposées depuis le 16 mars 2020.

Le Groupe Alpha MOS sera donc impacté de manière négative sur son activité des premiers et deuxièmes trimestres de l'année. Compte tenu des conditions très évolutives de la situation, il n'est pas possible à ce jour de donner une estimation précise des impacts qu'aura cette crise sanitaire.

II – PRINCIPES COMPTABLES ET METHODE D'EVALUATION

II.A PRINCIPES GENERAUX ET NORMES APPLICABLES

i : CONTINUITE D'EXPLOITATION

Continuité d'exploitation

La perte au titre de l'exercice 2019 s'élève à (3.4) M€.

Ce niveau de perte s'explique en grande partie par le niveau élevé des dépenses de R&D engagées en 2019 qui ont représentées un montant total de 2.6 M€ dont 2,2 M€ ont été comptabilisés en charges dans le compte d'exploitation.

Au 31 décembre 2019, la société disposait d'une trésorerie de 1,3 M€.

Ce niveau de trésorerie n'était pas suffisant au regard de l'actuel plan de développement opérationnel de la société pour financer l'activité au cours des douze prochains mois.

En outre, entre le 31 décembre 2019, date de clôture de l'exercice, et la date d'arrêté des comptes par le conseil d'administration le 15 mai 2020 sont survenues la crise sanitaire de la Covid-19 et, en France et dans de nombreux pays, des mesures de confinement. La situation dans le contexte actuel est incertaine et évolutive et, à ce stade, il est difficile d'anticiper les impacts sur l'activité.

Un apport en compte courant des actionnaires a été réalisé en mars 2020 pour un montant de 500K€, portant le solde des comptes courants d'associés à 500K€. La société a sollicité sa banque principale, la Société Générale, pour la mise en place d'un PGE. La banque a répondu de manière favorable et

un financement de 370 K€ a été accordé dans ce cadre-là. Toutefois, la situation de trésorerie actuelle au 15 mai 2020 demeure insuffisante pour financer l'activité.

Afin de repousser au-delà des 12 prochains mois la date à laquelle la trésorerie disponible sera consommée, la société doit trouver, à court terme, des financements complémentaires. Pour ce faire, la société a engagé des discussions avec ses actionnaires en vue d'obtenir de nouvelles avances en compte courant d'associés. Elle étudie aussi l'opportunité d'une augmentation de capital avec l'entrée de nouveaux partenaires. Elle recherche également d'autres prêts garantis par l'Etat, auprès d'organismes publics et privés.

La direction a considéré que ces actions ont une chance raisonnable d'aboutir et sur cette base, a donc arrêté les comptes en application du principe de continuité d'exploitation.

Toutefois, la réalisation des actions mentionnées ci-dessus est soumise notamment à l'intérêt des investisseurs et aux conditions des marchés financiers à la date de l'opération envisagée. Il subsiste donc une incertitude significative sur la continuité d'exploitation car, si ces actions n'étaient pas concrétisées, la société pourrait ne pas être en mesure de réaliser ses actifs et de régler ses dettes dans le cadre normal de son activité. L'application des règles et principes comptables du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs dans un contexte de continuité d'exploitation, pourrait s'avérer alors inappropriée.

ii : REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes consolidés IFRS de l'exercice clos au 31 décembre 2019 ont été arrêtés par le conseil d'administration du 15 mai 2020.

Les états financiers sont présentés en K€ arrondis au millier d'euros le plus proche. Les comptes consolidés couvrent une période de 12 mois, à la fois pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 et pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Conformité au référentiel IFRS

En accord avec le règlement N°1606/2002 sur les normes internationales, ces états financiers consolidés, au 31 décembre 2019, sont établis conformément aux normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards-IFRS) telles qu'approuvées par l'Union Européenne au 31 décembre 2019.

Le référentiel IFRS comprend :

- les normes IFRS ;
- les normes IAS (International Accounting Standard), ainsi que leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) ;
- les IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Application des normes et interprétations en vigueur au 31 décembre 2019

Les principes et méthodes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés au 31 décembre 2019 sont identiques à ceux utilisés pour l'élaboration des comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2018, à l'exception des amendements nouvellement applicables au 1er janvier 2019 détaillés dans les notes iv. Ces comptes ont été établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, et disponible sur le site http://ec.europa.eu/commission/index_en

Ils sont préparés sur la base du coût historique, à l'exception des actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Au bilan, les actifs et les passifs du Groupe inférieurs à 1 an sont classés en courant.

Tous les autres actifs et passifs sont classés en non courant.

Les charges du compte de résultat sont présentées par nature.

Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1er janvier 2019

IFRS 16 : Contrats de locations

La norme IFRS 16 « Contrats de location », applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, remplace IAS 17 ainsi que les interprétations IFRIC et SIC associées. La norme impose un mode de comptabilisation unique des contrats par les preneurs en reconnaissant un actif « Droit d'utilisation » et un passif « Dettes de location ».

Au 1er janvier 2019, le Groupe a choisi d'appliquer la méthode simplifiée. En conséquence, les données des exercices antérieurs sont présentées conformément aux méthodes comptables appliquées précédemment, telles que présentées dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2018.

Les mesures simplificatrices prévues par la norme et retenues par le Groupe sont les suivantes :

- le droit d'utilisation relatif aux contrats de location est égal au montant de la dette de location, ajusté le cas échéant du montant des loyers payés d'avance ou provisionnés relatifs à la location comptabilisée au bilan immédiatement avant la date d'application ;
- les coûts directs initiaux ne sont pas pris en compte pour évaluer le droit d'utilisation compte tenu de leur caractère non significatif ;
- les contrats ayant une durée résiduelle inférieure à douze mois à la date de transition

Les contrats portent principalement sur la location du siège social du Groupe à Toulouse et sur les contrats de locations des sièges des filiales aux États-Unis et en Chine.

Les principales caractéristiques de ces contrats sont les suivantes :

Durée du contrat Date d'effet. Loyer annuel

Siège social Toulouse	Bail 3/6/9	01/09/2017	116 K€
Siège social filiale chinoise	3 ans	16/11/2028	635 KRMB
Siège social filiale américaine	10 ans	24/05/2019	54 K\$

Le Groupe exploite un outil informatique spécifique permettant de traiter les informations nécessaires à la comptabilisation des contrats de location conformément à IFRS 16.

Dettes de location

Au 1er janvier 2019, le Groupe a comptabilisé une dette de location pour 1 000 K€, correspondant au montant actualisé des paiements restant à effectuer sur les contrats de locations simples identifiés au 31 décembre 2018.

La durée de location correspond à la période exécutoire du contrat (c'est-à-dire la durée pendant laquelle le contrat est non résiliable par le bailleur ainsi qu'à l'ensemble des renouvellements possibles prévus au contrat à la main exclusive du preneur) et tient compte des options de résiliation et de renouvellement dont respectivement la non-utilisation ou l'utilisation par le Groupe est raisonnablement certaine. La durée retenue relative aux baux immobiliers portant sur des bureaux et aux baux mobiliers correspond à la durée initiale prévue au contrat.

Le taux marginal d'endettement retenu a été calculé à partir des taux bancaires proposés par les partenaires financiers de la société.

Droit d'utilisation

Au 1er janvier 2019, la valeur comptable du droit d'utilisation relatif aux contrats de location s'élève à 1 000 K€ et est égale à la dette de location.

Impact de présentation

Le « Droit d'utilisation relatif aux contrats de location » et les « Dettes de location » sont présentés dans l'état de la situation financière consolidée.

Les dotations aux amortissements et la charge d'intérêt qui en découlent sont respectivement comptabilisés dans le résultat opérationnel courant et dans le résultat financier.

Sur l'exercice 2019, les impacts de l'application de la norme IFRS 16 sur les différents agrégats du compte de résultat sont les suivants :

- sur le résultat opérationnel courant, l'impact est de 54 K€, compte tenu de la diminution des charges de location de 296 K€ et de l'augmentation des dotations aux amortissements des droits d'utilisation de 242 K€ ;
- sur le résultat financier, l'impact lié aux charges d'intérêts relatives aux dettes de location est de 86 K€.

Au cours de la période, le montant des remboursements des dettes de location s'élève à 59 K€.

Au 31 décembre 2019, le montant du Droit d'utilisation ressort à 1 115 K€ et le montant de la Dette de Location ressort à 1 148 K€.

Les effets de l'application d'IFRS 16 sont présentés ci-dessous :

en K€	31/12/2019 Hors effet IFRS 16	31/12/2019 Impact IFRS 16	31/12/2019 Présenté
Résultat opérationnel	- 3 289	54	- 3 235
Résultat financier	- 28	86	- 114
Résultat net de l'ensemble consolidé	- 3 317	32	- 3 349

La période comparative présentée n'a pas été retraitée conformément aux dispositions transitoires d'IFRS 16.

Autres textes d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2019

- Amendements à IAS 19 : « Avantage du personnel : modification, réduction ou liquidation du régime »
- Amendements à IAS 28 : « Intérêts à long terme dans les entreprises associées et coentreprises »
- Amendements à IFRS 9 : « Clause de remboursement anticipée avec rémunération négative »
- Améliorations annuelles du cycle 2015 -2017 des IFRS ;
- IFRIC 23 – Comptabilisation des incertitudes à l'égard des impôts sur le résultat.

Ces textes n'ont pas eu d'incidences sur les comptes consolidés du Groupe.

Normes et interprétations applicables postérieurement au 31 décembre 2019

- Amendements à IFRS 3 : Définition d'une activité
- Amendements à IFRS 9 : Clauses de remboursement anticipé avec compensation négative
- IFRS 17 : Contrats d'assurance
- Amendement IAS 1 & IAS 8 définition de « significatif »
- Amendement à IAS 19 : Modification, réduction ou cessation de régime

Le groupe n'a pas choisi d'appliquer ces normes et interprétations par anticipation

II.B - METHODE DE CONSOLIDATION

Exercice clos le 31 décembre 2019

Raison sociale	Forme	Siren	Capital social (monnaie locale)	siège	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode
Alpha MOS	SA	389 274 846	9 358 090	Toulouse (31)	société mère	société mère	IG
Alpha MOS America	Inc (USA)	-	2 114 779	Maryland	100%	100%	IG
Alpha MOS (Shanghai) Instruments Trading Co	WOFE	-	1 002 000	Shanghai	100%	100%	IG
BoydSense	(USA)	-	93 328	Californie	100%	100%	IG
BoydSense SAS	SAS	-	1 000	Toulouse (31)	100%	100%	IG

Exercice clos le 31 décembre 2018

Raison sociale	Forme	Siren	Capital Social en monnaie locale	Siège	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode
Alpha Mos	SA	389 274 846	9 358 090	Toulouse - 31	Société mère	Société mère	IG
Alpha MOS America	Inc (USA)	-	2 114 779	Maryland	100%	100%	IG
Alpha MOS (Shanghai) Instruments Trading Co	WOFE	-	1 002 000	Shanghai	100%	100%	IG
BoydSense	(USA)	-	93 328	Californie	100%	100%	IG

Au cours de l'exercice 2019, le Groupe a créé la société BOYDSense SAS. Cette société n'a eu aucune activité au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

III.C – ESTIMATIONS COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les estimations dans les états financiers sont impactées soit par les jugements exercés sur les traitements comptables retenus soit par les hypothèses utilisées pour l'évaluation des actifs et des passifs.

L'établissement des comptes consolidés en conformité avec les principes énoncés ci-dessus oblige les dirigeants du Groupe à faire des estimations et à émettre des hypothèses qui affectent les montants consolidés des actifs et des passifs ainsi que les montants des charges et des produits enregistrés durant l'année dans le compte de résultat.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources.

L'utilisation d'estimations et d'hypothèses revêt une importance particulière, principalement pour :

- La valeur recouvrable des actifs incorporels et corporels ainsi que leur durée d'utilité (Notes III-A et III-B) ;
- Les droits d'utilisations relatifs aux contrats de location et les dettes associées (Note III-D) ;
- Le crédit d'impôt recherche (Note III-H).

Les estimations et hypothèses retenues dans les comptes consolidés ont été déterminées à partir des éléments en possession du Groupe à la date de clôture annuelle.

II.D CONVERSION DES ETATS FINANCIERS DES FILIALES ETRANGERES

La monnaie de présentation des comptes du Groupe est l'Euro. Les états financiers des sociétés consolidées dont la devise de fonctionnement est différente de l'euro sont convertis au cours de clôture pour le bilan de la période et au cours moyen de la période pour les éléments du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie.

Les écarts de change résultant de ces conversions sont comptabilisés en Autres Éléments du Résultat Global.

Les taux de change utilisés sont les suivants:

Devises	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Dollar américain (1\$ = ...€)			
Cours de clôture	0.8902	0.8734	0,83380
Cours moyen	0.8932	0.8464	0,88730
RMB chinois (1 RMB = ...€)			
Cours de clôture	0.1278	0.1270	0,12813
Cours moyen	0.1293	0.1281	0,13120

II.E ECART D'ACQUISITION

La norme IFRS3 révisée est applicable à compter de l'exercice ouvert au 1^{er} octobre 2009. En application d'IFRS3, les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

Le coût d'une acquisition est mesuré à la juste valeur de la contrepartie remise le jour de l'acquisition.

Pour chaque regroupement d'entreprise, l'acquéreur doit décider de la manière de mesurer la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise, soit à sa juste valeur soit au montant de sa quote-part dans l'actif net identifiable de l'entité acquise. Lorsque le Groupe acquiert une entreprise, il évalue les actifs et passifs de l'entité acquise à leur juste valeur - sauf exceptions.

Lorsque le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, l'investissement détenu par l'acquéreur antérieurement à la prise de contrôle est mesuré à sa juste valeur à la date d'acquisition et la différence avec sa valeur comptable antérieure est reconnue en résultat en application d'IFRS 3.

Les frais d'acquisition supportés sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle les services correspondants sont reçus.

L'excédent de la somme du coût d'acquisition et du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise par rapport au solde net des montants des actifs identifiables acquis et des passifs repris évalués à la juste valeur est comptabilisé en tant qu'écart d'acquisition.

Les ajustements de prix sont reconnus à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Les regroupements d'entreprise intervenus avant le 1^{er} octobre 2009 ont été comptabilisés selon la norme IFRS3 antérieure en application de laquelle, notamment, les frais d'acquisition étaient incorporés dans l'écart d'acquisition.

II.F FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Les frais de recherche sont comptabilisés comme des dépenses à mesure qu'ils sont engagés.

Les frais R&D ont représenté un montant total de 2.559 K€ en 2019 contre un montant de 2.109 K€ en 2018.

La répartition de ces dépenses entre les activités FoodTech et MedTech est résumé dans le tableau ci-dessous :

Groupe Alpha MOS - Dépenses de R&D - '000€	2019	2018
Projets Medtech	1 502	1 255
Projets Foodtech	1 057	854
Total dépenses	2 559	2 109
<i>dont charges de personnel</i>	737	691
<i>dont charges externes</i>	765	564
Dépenses immobilisées	(342)	(714)
Total impact P&L	2 217	1 395

En conformité avec la norme IAS 38 (Immobilisations incorporelles), ces dépenses sont constatées en charge de la période dans la rubrique « Frais de recherche »

Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de développement sont obligatoirement immobilisés comme des actifs incorporels dès que l'entreprise peut :

- démontrer son intention et sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme,
- démontrer la façon dont l'immobilisation incorporelle va générer des avantages économiques probables futurs soit par la commercialisation, soit par son utilité interne pour le Groupe,
- évaluer précisément les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement,
- évaluer le coût de cet actif de façon fiable.

La comptabilisation en actif des frais de développement débute lorsque les critères sont remplis. L'actif est comptabilisé à son coût de production.

Comme indiqué dans le paragraphe II.A.i relatif à la continuité d'exploitation, la société ne dispose pas, à date, de tous les financements nécessaires pour mener à son terme le projet de

développement Medtech. Par conséquent, les dépenses engagées au cours de l'exercice 2019 relatives à ce projet ont été comptabilisées en charges.

L'amortissement de l'actif débute au terme de la phase de développement, lorsque l'actif est prêt à l'emploi.

Le Groupe suit l'évolution de ses projets de développement individuellement. A partir du moment où les conditions énoncées dans la norme sont réunies, les frais identifiés sur le plan analytique sont activés net des subventions ou aides publiques en conformité avec IAS 20. L'amortissement est calculé sur les durées standards suivantes :

- Projets de développement de logiciels : 3 ans
- Projets de développement d'instruments : 5 ans.

Ce rythme peut être accéléré en fonction des perspectives de rentabilité par projet. Ainsi, le Groupe revoit, lors des situations semestrielle et annuelle, le chiffre d'affaires réalisé sur chaque projet, la marge dégagée et les prévisions d'activité. Lorsque les réalisations sont inférieures aux hypothèses initiales en termes de marge, le Groupe procède à la dépréciation du projet.

Des provisions pour dépréciation sont constatées lorsqu'il apparaît que les avantages économiques attendus ne sont pas atteints.

II.G - AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Les autres immobilisations incorporelles correspondent principalement aux frais de dépôt de brevet (frais de dossiers) validés ou en cours de validation. Ils sont amortis selon le mode linéaire sur une durée d'utilisation estimée à 10 ans dès que leur validation est effective.

II.H - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle. Sauf cas particuliers, les valeurs résiduelles sont nulles. La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations, dont les principales sont les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Pilotes et prototypes	Linéaire	3 ans
Matériel industriel	Linéaire ou dégressif	5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	8 ans
Agencements, aménagements, installations	Linéaire	10 ans

II.I - CONTRATS DE LOCATION

Le Groupe applique à compter du 1^{er} janvier 2019, la norme IFRS 16 « Contrats de locations ».

Le Groupe reconnaît un contrat de location dès lors qu'il obtient la quasi-totalité des avantages économiques liés à l'utilisation d'un actif identifié et qu'il a un droit de contrôler cet actif. Les contrats de location du Groupe portent uniquement sur des actifs immobiliers,

Les contrats de location sont comptabilisés au bilan au commencement du contrat, pour la valeur actualisée des paiements futurs. Cela se traduit par la constatation :

- d'un actif non courant « Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location » et,
- d'une dette de location au titre de l'obligation de paiement.

Les contrats de location correspondant à des actifs de faible valeur unitaire ou d'une durée inférieure ou égale à 12 mois, sont comptabilisés directement en charges.

À la date de mise à disposition du bien, le droit d'utilisation évalué comprend : le montant initial de la dette auquel sont ajoutés, s'il y a lieu, les coûts directs initiaux, les coûts estimés de remise en état de l'actif ainsi que les paiements d'avance faits au loueur, nets le cas échéant, des avantages reçus du bailleur.

Le droit d'utilisation est amorti sur la durée du contrat qui correspond en général à la durée ferme du contrat en tenant compte des périodes optionnelles qui sont raisonnablement certaines d'être exercées. Les dotations aux amortissements des droits d'utilisation sont comptabilisées dans le résultat opérationnel courant.

II.J - DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES, INCORPORELLES

i Immobilisations incorporelles

Pour les immobilisations incorporelles à durée de vie finie, les valeurs comptables des actifs du Groupe sont examinées à chaque clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice faisant apparaître qu'un actif ait subi une perte de valeur. Si un tel indice est identifié (baisse de valeur sur le marché ou obsolescence accélérée par exemple), un test de dépréciation est réalisé.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur comptable de l'actif ou du Groupe d'actifs concerné à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre son prix de vente net de coûts de sortie et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée de l'estimation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation de l'actif et de sa cession à la fin de sa durée d'utilité. Une dépréciation est constatée à chaque fois que la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable.

ii Immobilisations corporelles

Pour les immobilisations corporelles à durée de vie finie, les valeurs comptables des actifs du Groupe sont examinées à chaque clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice faisant apparaître qu'un actif ait subi une perte de valeur. Si un tel indice est identifié (baisse de valeur sur le marché ou obsolescence accélérée par exemple), un test de dépréciation est réalisé.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur comptable de l'actif ou du Groupe d'actifs concerné à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre son prix de vente net de coûts de sortie et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée de l'estimation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation de l'actif et de sa cession à la fin de sa durée d'utilité. Une dépréciation est constatée à chaque fois que la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable.

II.K - STOCKS ET EN-COURS

Les matières premières figurent à l'actif pour leur coût d'acquisition hors frais de transport selon la méthode du « premier entré, premier sorti » (Méthode F.I.F.O).

Les produits finis figurent à l'actif pour leur coût de revient qui intègre le coût de la matière première, les coûts de sous-traitance ainsi que les frais de main d'œuvre internes relatifs au contrôle qualité des capteurs.

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués selon leur coût d'acquisition ou leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure.

II.L - ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers comprennent :

- les immobilisations financières,
- les actifs courants représentant les créances d'exploitation,
- des titres de créances ou des titres de placement, y compris les instruments dérivés

L'évaluation et la comptabilisation des actifs financiers est définie par les normes IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », IAS 32 « Instruments financiers – Présentation », IFRS 7 « Instruments financiers – Informations à fournir ».

i Prêts et créances

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les autres prêts et créances.

Ces instruments sont comptabilisés au coût amorti. Leur valeur au bilan comprend le capital restant dû, et la part non amortie des coûts d'acquisition. La perte de valeur éventuelle est enregistrée en compte de résultat.

ii Actifs détenus à des fins de transaction

Les actifs financiers détenus par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme sont classés dans la catégorie des actifs détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à leur juste valeur, les variations de celle-ci étant comptabilisées en résultat.

II.M - TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent :

- les fonds de caisse et les dépôts à vue ;
- les placements à court terme (moins de 3 mois) : Comptes à terme à taux progressif, Dépôts à terme, Comptes rémunérés.

Les découverts bancaires remboursables à vue font partie intégrante de la gestion de trésorerie du Groupe sont une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

Les placements de trésorerie à court terme, présentant une forte liquidité, et facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur sont considérés comme des équivalents de trésorerie.

Ces placements sont comptabilisés en juste valeur en contrepartie du résultat financier.

II.N - CAPITAL ET FRAIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Les frais d'émission attachés aux augmentations de capital sont comptabilisés en déduction de la prime d'émission, nets d'impôts.

Ces frais sont représentatifs des coûts externes directement attribuables à l'opération, notamment les honoraires des conseils et les formalités légales.

II.O - PASSIFS FINANCIERS

Les passifs financiers comprennent :

- les emprunts
- les autres financements et découverts bancaires
- les instruments dérivés et les dettes d'exploitation.

L'évaluation et la comptabilisation des passifs financiers est définie par les normes IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », IAS 32 « Instruments financiers – Présentation », IFRS 7 « Instruments financiers – Informations à fournir ».

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti.

II.P – PROVISIONS

Conformément à IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », le Groupe constate une provision à la clôture pour chaque événement qui remplit l'ensemble des conditions suivantes :

- Existence d'une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement antérieur à la clôture ;
- Probabilité ou certitude qu'une sortie de ressources au bénéfice de tiers sera nécessaire pour éteindre l'obligation sans contrepartie après la date de clôture ;
- Valorisation estimée de façon fiable.

L'estimation de la valorisation des provisions est revue lors de chaque clôture. Les provisions sont maintenues tant que la société n'est pas en mesure de statuer clairement et avec certitude sur leur dénouement.

Sauf cas particulier dûment justifié, les provisions sont présentées au bilan dans le passif non courant.

Les provisions sont actualisées si nécessaire. L'impact de cette règle dans le Groupe ne concerne que les provisions pour avantages au personnel.

II.Q - DETTES FOURNISSEURS

Les dettes fournisseurs et autres créiteurs sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

II.R - AVANTAGES ACCORDES AUX SALARIES

Le Groupe provisionne certains avantages au personnel conformément à la norme IAS 19. Après analyse des réglementations spécifiques applicables aux pays dans lesquels le Groupe est présent, il en ressort que ces provisions concernent seulement la société française au titre des indemnités de départ en retraite.

Les obligations du Groupe en matière de retraite consistent en des indemnités versées lors du départ du salarié.

Conformément à l'IAS 19, dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraite sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées.

Les estimations des obligations du Groupe au titre des engagements du personnel des sociétés françaises sont calculées par un prestataire indépendant.

La méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles :

- La probabilité de durée de service futur du salarié ;
- Le niveau de rémunération futur ;
- L'espérance de vie ;
- La rotation du personnel.

L'obligation calculée est actualisée (taux IBOXX Corporates AA) et comptabilisée sur la base des années de service des salariés, en tenant compte des charges sociales correspondantes. Les écarts actuariels sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

Le Groupe ne comptabilise pas d'engagement au titre des médailles du travail compte tenu de son montant non significatif.

II.S- PAIEMENTS FONDES SUR DES ACTIONS

Des options d'achat et de souscription d'actions peuvent être accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe. Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les options sont évaluées à leur juste valeur à la date d'octroi.

Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans incidence sur cette évaluation initiale (car il s'agit de plans dénoués en instruments de capitaux propres). La valeur des options est estimée selon les pratiques courantes de marché (modèle de Black & Scholes). Cette valeur est enregistrée en charges de personnel linéairement entre la date d'octroi et la date de maturité - période d'acquisition des droits - avec une contrepartie directe en capitaux propres.

Conformément à la norme IFRS 2, seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis le 1er janvier 2005 sont évalués et comptabilisés en charges de personnel. Les plans antérieurs au 7 novembre 2002 ne sont pas évalués et restent non comptabilisés.

II.T - CHIFFRE D'AFFAIRES – RECONNAISSANCE DU REVENU

Le chiffre d'affaires est comptabilisé dès qu'il remplit les conditions suivantes :

- Les principaux risques et avantages ont été transférés au client ;
- Le Groupe n'a plus le contrôle effectif des biens et services vendus ;
- La valeur des transactions peut être mesurée de manière fiable.

La mise en œuvre de la norme IFRS 15 depuis le 1^{er} janvier 2018 n'a pas d'impact significatif au niveau du Groupe. En effet, l'analyse des obligations de performance incluses dans les contrats de vente et du mode de transfert de contrôle a permis de conclure qu'il n'y avait pas de modification du mode de reconnaissance du chiffre d'affaires par rapport à ce qui était fait en application d'IAS 18.

II.U – RESULTAT PAR ACTION

Le résultat net par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période.

Le nombre moyen d'actions en circulation est calculé sur la base des différentes évolutions du capital social corrigées de la détention par le Groupe de ses propres actions (à travers le contrat de liquidité).

II.V– IMPOTS

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », des impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux, selon la méthode du report variable.

Conformément à la norme, les impôts différés actifs et passifs sont compensés pour une même entité fiscale.

Les impôts différés sont valorisés au taux d'impôt propre à chaque société, et notamment au taux normal de 28 % pour la société mère.

II.W - TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté en conformité avec la norme IAS 7.

Il reprend :

- les activités opérationnelles ;
- les activités d'investissement ;
- les activités de financement.

Les flux de trésorerie opérationnels sont calculés selon la méthode indirecte : les charges et les produits sans effet de trésorerie sont ajoutés ou retranchés du résultat net.

La trésorerie à l'ouverture et à la clôture comprend les disponibilités, les équivalents de trésorerie et les concours bancaires courants.

Les flux de trésorerie provenant des impôts sur le résultat sont classés comme des flux opérationnels de trésorerie, à moins qu'ils ne puissent être spécifiquement rattachés aux activités de financement.

II.X - GESTION ET EVALUATION DES RISQUES FINANCIERS

Le Groupe Alpha Mos peut se trouver exposé à différentes natures de risques financiers. Le cas échéant, le Groupe met en œuvre des moyens simples et adaptés à sa taille pour limiter les effets potentiellement défavorables de ces risques sur sa situation financière.

i Risques de change

Chaque société du Groupe réalise sa facturation dans sa devise nationale :

- France Facturation en Euros
- Etats-Unis Facturation en Dollars américains
- Chine Facturation en Yuans

Le Groupe n'a pas pris de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de changes.

ii Risques de taux

Le Groupe n'a pas d'exposition significative au risque de taux d'intérêt, dans la mesure où il n'a souscrit aucune dette à taux variable.

L'exposition du Groupe concerne principalement les équivalents de trésorerie. Ceux-ci sont composés de comptes à terme. Les variations de taux d'intérêt ont une incidence directe sur le taux de rémunération des placements et les flux de trésorerie générés.

Les dettes en Euros à plus d'un an ont été actualisées au taux de 5% (sauf les dettes fiscales).

L'impact de la désactualisation enregistrée dans le résultat financier s'élève à -44 K€.

Les engagements de retraite sont actualisés au taux de 0.77 % contre 1,57% au 31 décembre 2018.

iii Risques de liquidité

Au 31 décembre 2019, la trésorerie et les équivalents de trésorerie du Groupe s'élèvent à 1 286 K€.

La répartition des passifs courants et non courants en fonction de leurs échéances est la suivante :

<i>En K€</i>	moins d'un an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
31/12/2019	2 273	2 146	372	4 791
31/12/2018	1 460	1 906	372	3 738

iv Risques liés à l'exécution des contrats

Il existe un risque que, en cas d'inexécution totale ou partielle de ses obligations envers ses partenaires, la société puisse être redevable de pénalités. Notamment, il existe un risque en cas de retard de livraison de matériel ou d'exécution de contrats de services ou de développement.

v Risques de crédit

Les soldes clients font l'objet d'un suivi permanent et l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables n'est pas significative. L'exposition maximale est égale à la valeur comptable, telle que présentée à la Note III-G. Le Groupe ne présente pas de concentrations importantes de risque de crédit.

L'état des créances échues et non dépréciées est présenté en Note III-G.

Analyse des actifs financiers individuellement dépréciés :

Au 31 décembre 2019 le montant des créances douteuses est de 38 K€, dépréciées à 95%.

Concernant le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers du Groupe, c'est-à-dire notamment la trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'exposition du Groupe est liée aux défaillances éventuelles des tiers concernés, avec une exposition maximale égale à la valeur comptable de ces instruments.

Le Groupe a une politique d'investissement sélective et prudente en matière de gestion de ces excédents de trésorerie, ces derniers se limitant à des placements court-terme (SICAV monétaires) constitués sans risque en capital (autre que le risque de contrepartie).

Le Groupe fait appel pour ses placements de trésorerie à des institutions financières de premier plan et ne supporte donc pas de risque de crédit significatif sur sa trésorerie.

III NOTES DETAILLES

III.A IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les variations des immobilisations incorporelles au cours des deux derniers exercices s'analysent comme suit :

31 décembre 2019					
En K€	31/12/2018	Augmentations de la période	Diminutions de la période	Reclassements	31/12/2019
Valeurs brutes					
Frais de développement	2 470	194	-		2 664
Brevets	262	1	76	43	230
Brevets en cours de validation	160	74	-	43	191
Logiciels	263	23	10		276
Logiciels en cours	-	7	-		7
Total	3 155	299	86		3 368
Amortissements et Dépréciations					
Amortissement & Déprec des frais de R&D	1 987	125	-		2 112
Amortissement & Déprec des brevets	198	11	91		118
Amortissement & Déprec logiciels	182	42	10		214
Total	2 367	178	101	-	2 444
Valeur nette	787				923

31 décembre 2018					
En K€	31/12/2017	Augmentations de la période	Diminutions de la période	Reclassements	31/12/2018
Valeurs brutes					
Frais de développement	1 948	626	104		2 470
Brevets	279	-	24	7	262
Brevets en cours de validation	88	79	-	7	160
Logiciels	254	9	-		263
Logiciels en cours	18	-		18	-
Total	2 587	714	128		3 155
Amortissements et Dépréciations					
Amortissement & Déprec des frais de R&D	385	1 602	-		1 987
Amortissement & Déprec des brevets	206	16	24		198
Amortissement & Déprec logiciels	145	37	-		182
Total	736	1 655	24	-	2 367
Valeur nette	1 851				787

L'évolution des frais de R&D immobilisés s'explique par les charges de la période immobilisées conformément aux principes de IAS 38.

Conformément à la norme IAS 36, au 31 décembre 2018, la société avait mené des tests de dépréciations sur ses actifs de recherche et développement. L'un des critères de la norme IAS 38 n'était plus respecté. En conséquence, le Groupe avait constaté au 31 décembre 2018 une provision pour dépréciation des actifs de développement relatifs au projet micro capteurs pour un montant de 1 567 K€.

En l'absence d'éléments nouveaux, cette provision a été maintenue au 31 décembre 2019 et les dépenses engagées au cours de l'exercice 2019 relatives à ce projet d'un montant de 535 k€ ont été comptabilisées en charges.

III.B IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les variations des immobilisations corporelles au cours des deux derniers exercices s'analysent comme suit :

31 décembre 2019							
Valeurs brutes - En K€	31/12/2018	Correction	Augmentations de la période	Cessions de la période	Variation change	Reclassements	31/12/2019
Installations générales	106	-	55	-			161
Installations Techniques, Matériel et Outillage	1 328	-	20	54			1 294
Autres immobilisations	274	-	3	111			166
Total	1 708	75	78	165	-	-	1 696

Amortissements et Dépréciations							
En K€	31/12/2018	Correction	Augmentations de la période	Cessions de la période	Variation change	Reclassements	31/12/2019
Amort. & Dépréc. Installations générales	20	-	11	1			30
Amort. & Dépréc. Install. Tech, Matériel et Outillage	991	-	61	58			994
Amort. & Dépréc. Autres immobilisations	186	-	60	99			147
Total	1 197	72	132	158	-	-	1 243
Valeurs nettes	511						453

31 décembre 2018							
Valeurs brutes - En K€	31/12/2017		Augmentations de la période	Cessions de la période	Variation change	Reclassements	31/12/2018
Installations générales	102		4				106
Installations Techniques, Matériel et Outillage	1 140		188				1 328
Autres immobilisations	64		210				274
Total	1 306		402	-	-	-	1 708

Amortissements et Dépréciations							
En K€	31/12/2017		Augmentations de la période	Cessions de la période	Variation change	Reclassements	31/12/2018
Amort. & Dépréc. Installations générales	10		10				20
Amort. & Dépréc. Install. Tech, Matériel et Outillage	954		27				991
Amort. & Dépréc. Autres immobilisations	39		147				186
Total	1 013		184	-	-	-	1 197
Valeurs nettes	293						511

III.C IMMOBILISATIONS FINANCIERES

En K€	31/12/2018	Augmentations de la période	Diminutions de la période	31/12/2019
Valeurs brutes				
Prêts	55			55
Dépôts et cautionnements	80	-	8	72
Valeurs mobilières de placement (a)	45			45
Total	180	-	-	172

III.D DROITS D'UTILISATION RELATIF AUX CONTRATS DE LOCATION

Les droits d'utilisations relatifs aux contrats de location évoluent de la manière suivante entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019 :

En K€	Terrain et bâtiments	Autres équipements	TOTAL
Montants NET			
Montant net au 01/01/2019	960	40	1 000
Nouveaux contrats	331	26	357
Amortissements cumulés	215	28	243
Montant net au 31/12/2019	1 076	38	1 114

III.E AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les autres actifs non courants ressortent à 44 K€.

Il est rappelé que compte tenu des incertitudes sur leur recouvrabilité future, les impôts différés actifs ne sont pas reconnus.

III.F STOCKS ET EN-COURS

Les stocks à la clôture se détaillent comme suit :

En K€	31/12/2019	31/12/2018
Valeurs brutes		
Matières premières	1 032	1 020
Produits finis	476	467
Total	1 508	1 487
Provisions		
Matières premières	515	408
Produits finis	130	56
Total	645	464
Valeur nette	863	1 023

Les provisions évoluent de la manière suivante :

Provisions pour dépréciation En K€	31/12/2018	Dotations de la période	Reprises utilisées	Reprises non utilisés	31/12/2019
sur Stocks et En-Cours	464	199		18	645
Total	464	199	-	18	645

Les provisions portent sur une pluralité de références. Les stocks nécessitant une dépréciation afin de les ramener à leur valeur nette de réalisation sont identifiés sur la base des délais de rotation, ce calcul pouvant être ajusté en fonction d'obsolescence spécifiques.

III.G CLIENTS ET CREANCES RATTACHEES

En K€	Montant	Moins	Moins de	Plus de
Valeurs Brutes	Total	d'un an	5 ans	5 ans
Clients douteux	38		38	
Clients et comptes rattachés	716	716		
Total	754	716	38	-
Provisions pour dépréciation	36		36	
Valeur Nette	718	716	2	-
<i>Rappel 31/12/2018 - Valeur nette</i>	<i>385</i>	<i>385</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

Les soldes clients font l'objet d'un suivi régulier et, par conséquent, l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables n'est pas significative.

La provision évolue de la manière suivante :

Provisions pour dépréciation En K€	31/12/2018	Dotations de la période	Reprises utilisées	Reprises non utilisés	31/12/2019
sur Créances douteuses	48	-	-	12	36
Total	48	-	-	12	36

Le service commercial et le service de l'administration des ventes analysent le risque de non recouvrement au regard de l'antériorité des créances ainsi que de la situation de la contrepartie. A la suite de cette analyse, les créances sont dépréciées dès lors qu'un risque est identifié.

Créances clients échues et non dépréciées En K€	31/12/2019	31/12/2018
Depuis moins de 30 jours	105	98
Depuis 30 à 60 jours	152	149
Depuis 60 à 90 jours	4	-
Depuis 90 jours ou plus	4	-
	-	-
Total des créances clients échues et non dépréciées	265	247

III.H AUTRES ACTIFS COURANTS

En K€	31/12/2019	31/12/2018
Créances fiscales (TVA)	187	215
Acomptes fournisseurs	50	50
Créances sociales	9	20
Débiteurs divers	89	156
Crédits d'impôts	287	765
Charges constatées d'avance	107	184
Total	729	1 390

CII	69	101
CIR	218	623
CICE	0	41

Le poste Crédits d'impôts ne concerne que les crédits relatifs à l'année 2019 de la société Alpha MOS France, principalement au titre du crédit impôt recherche (218 K€) et du crédit d'impôt innovation (69K€).

Le CICE d'un montant de 41K€ au 31 décembre 2018 a été supprimé pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019.

III.I TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie se répartit comme suit au 31 décembre 2019 :

en K€	31/12/2019	31/12/2018
Apha MOS France	1 116	2 414
Alpha MOS America	61	18
Alpha MOS Chine	100	36
Boyd Sense US	8	38
Boyd Sense France	1	-
Total	1 286	2 506

III.J CAPITAL

Au 31 décembre 2019, le capital social est composé de 8 478 181 titres d'une valeur nominale de 0.20 €.

L'opération de réduction de capital intervenue au cours de l'exercice 2019, est détaillée à la Note 1-B-Faits majeurs de la période.

Catégories de titres	Valeur nominale	Nombre de titres				
		Au début de période	Annulées pendant la période	Créés pendant la période	Remboursés pendant la période	En fin de période
Actions ordinaires	0,20 €	46 790 453	- 46 790 453	8 478 181	-	8 478 181

III.K PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions évoluent comme suit sur l'exercice :

En K€	31/12/2018	Dotations de la période	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31/12/2019
Provisions pour					
Indemnités de Départ en Retraite	110	44	-	-	154
Total	110	44	-	-	154

Dans le cours normal de ses activités, le Groupe peut faire l'objet de procédures judiciaires et de contrôles fiscaux, douaniers ou administratifs.

Le Groupe constitue une provision chaque fois qu'un risque constitue une obligation vis-à-vis d'un tiers pour laquelle le passif probable peut être estimé avec une précision suffisante. Le Groupe se défend devant les tribunaux chaque fois qu'il s'estime dans son droit. Des provisions relatives à chaque risque sont constituées au fur et à mesure en fonction des avis d'experts et du stade d'évolution de chaque dossier traité individuellement.

La provision pour indemnités de départ en retraite est détaillée en Note III-P.

III.L PASSIFS COURANTS

<i>En K€</i>	31/12/2019	31/12/2018
Dettes financières (part à moins d'un an)	221	106
Fournisseurs et comptes rattachés	925	674
Avances reçues	268	13
Dettes sociales et fiscales	546	455
Autres dettes	77	48
Produits constatés d'avance	166	164
Total des autres dettes et comptes de régularisation	1 057	680
Total	2 203	1 460

La société ne bénéficie pas de concours court terme sous forme de découvert

Les passifs financiers à moins d'un an se répartissent comme suit :

	31/12/2019
Dettes bancaires (dans le plan d'apurement)	104
Avances remboursables (dans le plan d'apurement)	1
Autres prêts (BPI / dans le plan d'apurement)	116
Total	221

III.M DETTES DE LOCATION

<i>en K€</i>	31/12/2019	31/12/2018
Dettes de location courante	186	0
Dettes de location non courante	962	0
Total	1 148	0

III.N PASSIFS EVENTUELS

La société n'estime pas devoir constituer de provision au 31 décembre 2019 au titre de passifs éventuels.

III.O PASSIF FINANCIER A LONG TERME ET AUTRES PASSIFS NON COURANTS

En K€ Valeurs au 31 décembre 2019	Montant total	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans
Emprunts bancaires et assimilés (Dont 828 K€ au titre du plan d'apurement)	909	537	372
Total des passifs financiers à long terme	909	537	372
Autres dettes	55	55	
Dettes fournisseurs à plus d'un an	55	55	
Dettes sociales à plus d'un an	215	215	
Dettes fiscales à plus d'un an	54	54	
Total des autres passifs non courants	379	379	0
Total	1 288	916	372

En K€ Valeurs au 31 décembre 2018	Montant total	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans
Emprunts bancaires et assimilés (Dont 857 K€ au titre du plan d'apurement)	1 136	764	372
Total des passifs financiers à long terme	1 136	764	372
Autres dettes	132	132	
Dettes fournisseurs à plus d'un an	360	360	
Dettes sociales à plus d'un an	394	394	
Dettes fiscales à plus d'un an	144	144	
Total des autres passifs non courants	1 030	1 030	0
Total	2 166	1 794	372

Les autres passifs non courants sont composés des dettes financières, des dettes fournisseurs, dettes sociales et fiscales et autres dettes qui sont remboursables à plus d'un an dans le cadre du plan de continuation de la société validé initialement le 19 septembre 2014 par le tribunal de commerce de Toulouse selon les modalités suivantes :

- ⇒ 9 échéances annuelles progressives (année 1 : 4%, Année 2 : 6%, Année 3 : 8%, Année 4 : 8%, Année 5 : 8%, Année 6 : 16,5%, Année 7 : 16,5%, Année 8 : 16,5%, Année 9 : 16,5%),
- ⇒ Règlement en 36 trimestrialités entre les mains du commissaire à l'exécution du plan.

Ces modalités ne concernent pas les créanciers qui ont choisi l'option 2 proposée lors de la modification du plan validée le 25 octobre 2016 par le tribunal de commerce de Toulouse. Cette option prévoit dans ce cas un règlement de 50% des créances pour solde de tout compte, en deux annuités de 25% chacune.

Le montant des remboursements dans le cadre du plan au cours de la période s'élève à 181 K€.

L'impact de la désactualisation enregistrée dans le résultat financier s'élève à 44 K€.

III.P PERSONNEL ET AVANTAGES

Charges de personnel

La répartition des charges de personnel sur l'exercice est la suivante :

en K€	31/12/2019	31/12/2018
Alpha MOS France	2 503	2 624
Alpha MOS America	341	226
Alpha MOS Chine	370	326
BoydSense	502	338
Total	3 716	3 514

Les charges de personnel d'Alpha Mos France tiennent compte d'un produit de 70 K€ au titre des paiements en actions en application de la norme IFRS 2.

Indemnités de départ en retraite

Les engagements de retraite reposent sur les hypothèses actuarielles suivantes :

- Taux d'actualisation : 0.77 % au 31 décembre 2019 (1,57% au 31 décembre 2018),
- Taux de progression des salaires : 1 % au 31 décembre 2019, (1% au 31 décembre 2018),
- Table de mortalité : TH/TF 00-02 comme au 31 décembre 2018,
- Age de départ : 67 ans pour les cadres et les non-cadres

La provision calculée au 31 décembre 2019 selon ces hypothèses s'élève à 154 K€ et impacte le résultat consolidé de l'exercice pour -22 K€ ainsi que les écarts actuariels de 22 K€ compte tenu de l'évolution du taux d'actualisation.

Il n'y a pas eu d'indemnités de départ en retraite versée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Une variation du taux d'actualisation de +1% ou de -1% n'aurait pas d'impact significatif sur le résultat.

Médailles du travail

Elles ne sont pas comptabilisées dans la mesure où l'engagement est non significatif au 31 décembre 2019.

III.Q PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES

Les produits des activités ordinaires se répartissent de la manière suivante :

<i>En K€</i>	31/12/2019	31/12/2018
Ventes de systèmes	4 014	3 145
Prestations	322	222
Maintennace	13	40
Analyses	100	97
Autres	75	30
Total	4 524	3 534

III.R AUTRES PRODUITS ET CHARGES DES ACTIVITES COURANTES

Les principaux postes comptabilisés en Autres Produits courants se répartissent de la manière suivante :

<i>En K€</i>	31/12/2019	31/12/2018
Subventions d'Exploitation	-	-
Production immobilisée	342	803
Divers	5	2
Transferts de charges	4	2
Crédit d'Impôt	138	186
Total	489	993

III.S AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELLES

Les principaux postes comptabilisés en Autres produits et charges opérationnels sont :

En K€	31/12/2019	31/12/2018
Autres produits	443	69
Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles	-	-
Produits sur cessions d'immo.	-	-
Total des autres produits non courants	443	69
Amendes et pénalités diverses	-	-
Charges sur cessions d'immo.	- 4	- 105
Autres charges	- 8	- 4
Total des autres charges non courantes	- 12	- 109
Total	431	- 40

Les autres produits s'expliquent essentiellement par la comptabilisation de 428 K€, au 31 décembre 2019 de créances non produites lors du redressement judiciaire pour lesquelles le délais de production était prescrit.

Les charges sur cession d'immobilisations concernent les projets de R&D qui avaient été arrêtés au 31 décembre 2018.

III.T RESULTAT FINANCIER

En K€	31/12/2019	31/12/2018
Résultat de Change	12	211
Produits nets sur cession de VMP et juste valeur	-	-
Autres Produits	4	12
Actualisation des emprunts et dettes à plus d'un an -	44	65
Charges financières sur dette de location	- 86	- 9
Autres Produits \ Charges financiers	-	-
Total	114	149

Le résultat financier est composé de l'effet de la désactualisation des dettes à plus d'un an qui génère sur la période une charge financière de 44 K€ et de l'effet des variations des cours des devises américaines et chinoise sur l'exercice.

La charge de 86 K€ correspond à l'effet de l'application de la norme IFRS 16 sur les contrats de location.

III.U RESULTAT PAR ACTION

Le résultat net par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période.

Le nombre moyen d'actions en circulation est calculé sur la base des différentes évolutions du capital social corrigées de la détention par le Groupe de ses propres actions.

Au 31 décembre 2019, le nombre moyen d'actions ressort à 28 421 555. Le nombre moyen d'actions dilué ressort pour sa part à 32 931 584.

Le résultat net étant une perte les stock-options donnant droit au capital de façon différée sont considérés comme anti-dilutifs. Ainsi, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

III.V IMPOTS

Compte tenu de l'incertitude sur la recouvrabilité des impôts différés actifs sur la base des prévisions d'activité, ils ne sont pas reconnus dans les comptes consolidés.

<i>En K€</i>		31/12/2019		31/12/2018
Résultat comptable avant Impôts	-	3 349	-	5 351
Impôt théorique au taux en vigueur pour l'entreprise consolidante		938		1 498
Différences permanentes				
Crédits d'impôts		287		364
Incidence des pertes fiscales sur le résultat				
Déficits non activés	-	1 225	-	1 862
Autres				
Charge d'impôt effective		-		-

A titre d'information, le montant théorique des impôts différés actifs au 31 décembre 2019 s'élève à : 11.957 K€ (base de 37.707 K€ dont 26.074 K€ concernant la France).

IV AUTRES NOTES

IV.A ENGAGEMENTS FINANCIERS

Au 31 décembre 2019, la société n'avait aucun engagement à terme ou sur instrument dérivé.

Garanties données

Bénéficiaire	Nature	Montant
LCL (Prêt)	Nantissement titres	45 k€

Garanties reçues

Objet	Nature	Montant
Prêt LCL (300k€)	Garantie OSEO sur 60 %	180 k€
Prêt OSEO (150 k€)	Garantie Fonds International	90 k€
Location Informatique BNP	Garantie OSEO	102 k€

IV.B INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIEES

Il n'existe pas d'opérations avec les parties liées.

IV.C EFFECTIFS

	31/12/2019	31/12/2018
Effectif moyen France	34	36
Effectif moyen Filiales	17	15
Total	51	51

IV.D REMUNERATION DES ORGANES DE DIRECTION – MODALITES RUPTURES MANDATS

	31/12/2019	31/12/2018
Traitement DG avantages en nature compris (en euros)	200 000	250 000
Jetons de présence décaissés en 2019 pour l'ensemble des administrateurs (au titre de l'année 2018)	45 000	-
Jetons de présence décaissés en 2019 pour l'ensemble des administrateurs (au titre de l'année 2019)		-
Total	245 000	250 000

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, la rémunération des organes de Direction ne concerne que la rémunération du Directeur Général.

Le 26 juin 2017, le conseil d'administration a nommé Monsieur Hervé MARTIN en qualité de directeur général de la société pour une durée de 4 ans, à ce titre il percevra une rémunération fixe annuelle d'un montant brut de 200 000 euros et d'une potentielle rémunération variable en fonction de certains critères.

Le Conseil d'administration du 18 septembre 2018 avait accordé 1 403 714 options au Directeur Général. Le conseil d'administration du 6 novembre 2019 a ramené le nombre d'options accordées à un nombre de 254 346.

Il n'est prévu aucune modalité particulière de rupture des mandats sociaux.

Monsieur Hervé MARTIN a quitté ses fonctions en janvier 2020.

IV.E HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des Commissaires aux comptes pour leurs missions d'audit des comptes statutaires et consolidés, ainsi que pour des services autres que la certification des comptes s'élèvent à 103 K€ dont 77 K€ pour Deloitte & Associés (dont 13 K€ au titre de services autres que la certification des comptes) et 26 K€ pour SEL D.D.A. (dont 1 K€ au titre de services autres que la certification des compte).

IV.F TITRES DONNANT ACCES AU CAPITAL

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, la société a accordé des options.

Le conseil d'administration du 18 janvier 2019 avait accordé 1 988 596 options. En date du 6 novembre 2019 et compte tenu de l'opération de réduction/augmentation de capital qui a eu lieu en juillet 2019 et qui a eu pour conséquence de diviser le nombre total d'actions par 5, le conseil d'administration a revu les plans d'attributions et le nombre d'options finalement attribué ressort à 360 319.

Par ailleurs ce même conseil d'administration a revu le nombre d'options attribuées en date du 18 septembre 2018. Le nombre initial d'options accordées était de 3 275 333, il ressort maintenant à 593 473 suite à la modification du plan.

Enfin le conseil d'administration a revu le prix d'exercice qui était de 1 €, à un montant de 2.45 €.

Caractéristiques (suite au conseil d'administration du 6 novembre 2019)

Les principales données relatives à ces plans sont les suivantes :

- Bénéficiaires : Salariés et Dirigeants sociaux de la société ;
- Période d'exercice des bons : 10 ans maximum ;
- Le prix d'exercice est au moins égal à 2.45 euros ;
- Le droit à l'exercice des bons s'acquiert de manière progressive, sur une période de quatre (4) ans, avec un seuil d'acquisition d'un (1) an à l'exception des attributions faites lors du Conseil d'Administration du 18 septembre 2018 pour lesquelles les premiers 25 % sont acquis au bout de trois mois et demi (3, 5), soit le 31 janvier 2019.

Les options, accordées au Directeur Général, sont exerçables en fonction de critères de performances correspondant à un niveau de chiffre d'affaires à réaliser par le Groupe. Le Directeur Général ayant quitté le Groupe en janvier 2020, les options qui lui avaient été attribuées ont été annulées à l'exception de la première tranche de 63 586 options.

Situation au 31 décembre 2019

	Nombre d'options 31/12/2019	Cours moyen d'exercice 31//12/19
Montant début de période	3 275 333	1,00
Options accordées le 18 janvier 2019	1 988 596	1,00
Options supprimées suite au CA du 6 novembre 2019	- 5 263 929	1,00
Options accordées au CA du 6 novembre 2019	953 796	2,45
Options exercées	0	-
Options supprimées	- 190 759	-
Montant fin de période	763 037	2,45

Impact sur les états financiers au 31 décembre 2019

La valorisation des options a été réalisée selon le modèle Black Scholes Merton. Les hypothèses suivantes ont été retenues pour les plans accordés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

	31/12/2019
Prix d'exercice des options	2,45
Durée de vie des options	10 ans
Volatilité du prix	40%
Dividende attendu	0%
Taux d'intérêt sans risque	0,8% et 0,66%

Les hypothèses au 31 décembre 2018 étaient identiques à l'exception du prix d'exercice qui était de 1 euro.

Au titre de l'exercice, le Groupe a comptabilisé le produit suivant :

	31/12/2019	31/12/2018
Païement en actions – Produit de la période	70	0
Païement en actions – Charge de la période	0	91

Si le taux de volatilité retenu avait été de 10% supérieur (50%) ou 10% inférieur (30%), le produit comptabilisé aurait respectivement été de 50 K€ et 83 K€.

V – INFORMATION SECTORIELLE

Alpha MOS n'opère que sur un seul secteur d'activité (Instrumentation).

Sur le plan géographique, le Groupe commercialise ses produits aux Etats-Unis à travers sa filiale américaine.

La filiale chinoise créée en 2011 exerce principalement une activité commerciale et de support technique, les ventes sur la zone étant réalisées majoritairement par la société-mère.

La société mère opère sur le reste du monde.

La répartition par zone géographique s'analyse comme suit :

	Social Alpha MOS America Inc	Social Alpha MOS Chine	Social Alpha MOS France	Social BoydSense	Total
En K€					
Au 31 décembre 2019 (12 mois)					
Chiffre d'affaires consolidé (1)	964	267	3 293	-	4 524
Valeur comptable des actifs (2)	730	687	4 865	21	6 303
Résultat opérationnel	- 480	182	- 1 324	- 1 611	- 3 233
Investissements corporels et incorporels (2)	68	-	474	-	542
En K€					
Au 31 décembre 2018 (12 mois)					
Chiffre d'affaires consolidé (1)	1 255	19	2 168	92	3 534
Valeur comptable des actifs (2)	406	449	5 870	57	6 782
Résultat opérationnel	- 266	158	- 4 592	- 800	- 5 500
Investissements corporels et incorporels (2)	-	92	1 024	-	1 116

(1) Selon la situation géographique

(2) Selon l'implantation géographique des actifs